

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2026

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 27 mai 2026 adressée individuellement à chaque conseiller pour la séance du 2 juin 2026.

Ordre du Jour

- Patrimoine – Renouvellement de la convention de conseil en énergie avec le SIEML
- Enfance Jeunesse – Financement des actions scolaires
- CCLLA – Désignation des membres à la commission de gestion du secteur 3
- Désignation d'un correspondant défense et d'un référent sécurité routière
- Personnel – Prise en charge frais de trajet stagiaire
- Finances – Indemnité de gardiennage de l'église
- Finances – Réclamation pour annulation d'une facture
- Décisions du maire prises par délégation
- Compte rendu des commissions communales et intercommunales
- Questions diverses

Le Maire,
Michel CESBRON

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le deux du mois de juin deux mil vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur CESBRON Michel, Maire.

Etaient présents : M. CESBRON Michel, Maire, Mme BIENVENU-BAREAU Béatrice, M. PIQUET Jean-Pierre, Mme CHABROUILLAUD Annie, Mme PAULT Sylvie, Adjoint(e)s, M. CHOQUET Amand, Mme RODOT Béatrice, M. GUICHARD Paul, M. BOURCIER Luc, Mme SUIRE Stéphanie, Mme HERAULT Sandrine, M. QUILEZ François, Mme GARREAU Noémie, M. PERON Erwan, M. PITON Julien, M. GUEMAS Manuel.

Absents excusés : M. LEGENDRE Anthony qui donne pouvoir à Mme Béatrice BIENVENU-BAREAU, Mme KERONCUFF Maryline qui donne pouvoir à Mme PAULT Sylvie, Mme DELAHAYE Claire qui donne pouvoir à M. CESBRON Michel

Secrétaire de séance : M. CHOQUET Amand

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 mai est adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE CONSEIL EN ENERGIE AVEC LE SIEML

Le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire (SIEML) propose une convention de mission de conseil en énergie afin d'accompagner les communes pour la maîtrise des coûts de l'énergie comprenant notamment :

- Bilan énergétique personnalisé
- Suivi des consommations
- Elaboration d'un plan d'actions en vue d'une meilleure gestion

La convention précédente, signée en décembre 2022, est arrivée à échéance et il est proposé de la renouveler.

Projet de délibération

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord sur l'adhésion à la convention « Adhésion à la mission de conseil en énergie » proposée par le SIEML. Il conviendra de désigner un élu référent de la commune et un référent technique communal, le référent administratif étant l'agent comptable de la commune.

DCM2026-47_Convention de conseil en énergie avec le SIEML

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord sur le renouvellement de la convention de conseil en énergie et désigne Mme BIENVENU-BAREAU Béatrice référente de la commune et M. GUICHARD Paul référent technique.

ENFANCE JEUNESSE – FINANCEMENT DES ACTIONS SCOLAIRES

Pour rappel, les écoles de Mozé bénéficient d'une subvention tous les deux ans, pour le financement d'une classe découverte des classes CM1/CM2. Lors de sa séance du 9 janvier 2024, le Conseil Municipal avait fixé la somme allouée par élève à 120 €, versée comme suit :

- 80 % de la somme en amont du projet de classe découverte.
- Le solde après la réalisation du projet

A la suite d'une demande des écoles d'évoluer vers la réalisation d'actions scolaires (projets pédagogiques avec interventions ou sorties thématiques), la commission enfance jeunesse avait élaboré un nouveau mode de financement validé par le conseil municipal lors de sa séance du 3 février 2026.

Suite à des nécessités de simplification, il est proposé de modifier le règlement en supprimant la limitation à 30% du coût du projet.

Projet de délibération

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le nouveau règlement du financement des actions scolaires.

DCM2026-48_Financement des actions scolaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord sur le règlement du financement des actions scolaires modifié.

CCLLA – DESIGNATION DES MEMBRES A LA COMMISSION DE GESTION DU SECTEUR 3
--

La commission de gestion du secteur 3 réunit les représentants des communes de Rochefort sur Loire, Val du Layon, Denée, Beaulieu sur Layon, St Jean de la Croix et Mozé sur Louet, ainsi que le chef de service et le vice-président en charge de la voirie, afin de gérer le service technique mutualisé.

La CCLLA demande aux communes de désigner les membres titulaires et suppléants à la commission de gestion.

Projet de délibération

Il est proposé au conseil municipal de désigner 2 membres titulaires et 2 membres suppléants pour siéger à la commission de gestion.

DCM2026-49_Désignation des membres à la commission de gestion

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. CESBRON Michel et Mme BIENVENU-BAREAU Béatrice membres titulaires et M. CHOQUET Amand et Mme GARREAU Noémie, membres suppléants.

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE ET D'UN REFERENT SECURITE ROUTIERE

Les communes sont sollicitées :

- par le délégué militaire départemental de Maine et Loire pour désigner un correspondant défense
- par le coordinateur sécurité routière du Département pour désigner un référent sécurité routière

Projet de délibération

Il est proposé au conseil municipal de désigner un correspondant défense et un référent sécurité routière.

DCM2026-50_Désignation des correspondant défense et référent sécurité routière

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. CESBRON Michel correspondant défense et M. CHOQUET Amand référent sécurité routière.

PERSONNEL – PRISE EN CHARGE FRAIS DE TRAJET STAGIAIRE

Lors de sa séance précédente, le conseil municipal a décidé de reporter la décision dans l'attente d'éléments complémentaires. Les élus référents, Mmes CHABROUILAUD et PAULT, ainsi que M le Maire ont rencontré l'agent stagiaire et exposent le contexte de cette demande de prise en charge des frais de trajet.

Projet de délibération

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser, à titre exceptionnel, la prise en charge des frais kilométriques du trajet domicile-travail de l'agent stagiaire, en fonction du barème kilométrique en vigueur.

DCM2026-51_Prise en charge frais de trajet stagiaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 4 absentions et 2 voix contre, donne son accord pour la prise en charge exceptionnelle des frais de trajet d'un agent stagiaire.

FINANCES – INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Le montant maximum de l'indemnité allouée annuellement pour le gardiennage des églises communales a été reconduit au 1^{er} janvier 2026 pour un montant de 503.42 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte.

Projet de délibération

Il est proposé au Conseil Municipal de verser l'indemnité de gardiennage à Mme THIOU qui assure cette fonction dans la commune de Mozé sur Louet.

DCM2026-52_Indemnité de gardiennage de l'église

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord sur le versement de l'indemnité.

FINANCES – RECLAMATION POUR ANNULATION D'UNE FACTURE

Monsieur le maire informe qu'un particulier demande l'annulation d'une facture émise par la commune à son encontre au motif que la somme demandée n'est pas due.

Projet de délibération

Il est proposé au Conseil Municipal, entendu les motifs du particulier, de procéder à l'annulation de la facture d'un montant de 300 €.

DCM2026-53_Annulation d'une facture

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord sur l'annulation d'une facture.

DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

Sans objet

COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

- Commission bâtiments : Les études réalisées sur les scénarios de reconstruction ou de rénovation de la salle de sport dépassent les capacités budgétaires de la commune. D'autres hypothèses moins coûteuses doivent être étudiées.
- Commission environnement : l'inventaire des chemins ruraux par EKOSENTIA est terminé. Restitution lors de la réunion publique du 29 juin.

QUESTIONS DIVERSES

- Planning des mariages et baptêmes

Fait à Mozé sur Louet, le 4 juin 2026

Le Maire
Michel CESBRON
Signé